

VILLE D'HENIN-BEAUMONT

- :: -

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 21 DECEMBRE 2017
A 9 HEURES

- :: -

COMPTE-RENDU

- :: -

Le Conseil municipal s'est réuni, dans les Salons d'Honneur de l'Hôtel de Ville, le jeudi 21 décembre 2017 à 9 heures.

PRESENTS :

- M. Steeve BRIOIS

Maire

- M. Laurent BRICE
- Mme Maryse POULAIN
- M. Christopher SZCZUREK
- Mme Aurélia BEIGNEUX
- Mme Annie WANNEPAIN
- M. Nicolas MOREAUX

Adjoint

- Mme Victoria KRENEK
- Mme Josette LECOCQ
- Mme Marie-Claire DURIEZ
- M. André KALINARCZYK
- Mme Jeanne BARALLE
- Mme Margaret LANOY
- M. Jacques MARTEL
- Mme Béatrice VAQUETTE
- M. Jean-Robert HAVET
- M. Michel VILAIN
- Mme Martine CROQUELOIS
- M. Alain DETREZ
- Mme Angélique BERTRAM
- M. Bruno BILDE
- M. Eugène BINAISSE
- M. Geoffrey GORILLOT
- M. David NOEL (procuration à Geoffrey GORILLOT à 11h15)
- Mme Marine TONDELIER
- M. Stéphane FILIPOVITCH (arrivé à 9h25)
- M. Clément GOLKA
- Mme Annie MAGNIEZ
- Mme Dounyazade MADJIDI
- M. Patrick MON
- Mme Mauricette QUIQUEMPOIX

Conseillers municipaux

ABSENTS :

- Mme Liliane PETIT (procuration à Annie WANNEPAIN)

Adjointe

- M. Patrick HAUCHART (procuration à Bruno BILDE)
- Mme Marylise BONICEL (procuration à Martine CROQUELOIS)
- Mme Mélaïne GUILBERT (procuration à Christopher SZCZUREK)
- M. Eugène BINAISSE (procuration à Marine TONDELIER)

Conseillers municipaux

Conformément à l'article L.2121-15 alinéa 1 du Code général des collectivités territoriales, Madame Victoria KRENEK est nommée secrétaire de séance.

Ouverture de séance à 9h00 par Monsieur le Maire.

Une minute de silence a été respectée en mémoire des figures locales que furent MM. Patrick NANIN et Jean-René WATTEZ mais également pour MM. Jean d'ORMESSON et Johnny HALLYDAY.

A la suite de la démission de M. Rémi JACQUART de son siège de conseiller municipal, signifiée à la Commune par courrier reçu en mairie le 7 décembre 2017, Mme Mauricette QUIQUEMPOIX, occupant la trente deuxième place sur la liste « HENIN-BEAUMONT, C'EST VOUS ! » est déclarée installée dans les fonctions de conseiller municipal de la commune d'Hénin-Beaumont.

En application des dispositions des articles L.2121-1 et L.2121-2 du Code général des collectivités territoriales, Mme Mauricette QUIQUEMPOIX, installée dans les fonctions de conseiller municipal, occupera le dernier rang du tableau des conseillers municipaux.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

SUR LE RAPPORT PRESENTE PAR M. Nicolas MOREAUX, ADJOINT DELEGUE A L'URBANISME ET AUX TRAVAUX

1) A l'unanimité,

PRECISE que le principe de non gratuité des fluides, conformément au décret n° 2012-752 du 9 mai 2012 portant réforme du régime des concessions de logement, sera effectif au 1^{er} janvier 2018. **ACTUALISE** les montants des loyers présumés, pour chaque conciergerie et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous actes à intervenir au titre de cette affaire.

SUR LES RAPPORTS PRESENTES PAR M. Steeve BRIOIS, MAIRE

2) A la majorité,

RAPPELLE que l'Indemnité de Fonctions, Sujétion et d'Expertise (IFSE) vise à valoriser l'exercice des fonctions et constitue l'indemnité principale du nouveau régime indemnitaire. Cette indemnité repose, d'une part, sur une formalisation précise de critères professionnels et d'autre part, sur la prise en compte de l'expérience professionnelle. Elle est liée au poste de l'agent et à son expérience professionnelle. **PRECISE** que sont concernés les fonctionnaires stagiaires et titulaires à temps complet, à temps partiel et à temps non complet. Les agents contractuels à temps complet, à temps partiel et à temps non complet bénéficieront du RIFSEEP correspondant au groupe de fonctions en relation avec leur emploi et à leurs missions. **PRECISE** que l'IFSE et le Complément Indemnitaire Annuel (CIA) sont exclusifs, par principe, de tout autre régime de même nature. Le RIFSEEP ne pourra se cumuler avec la prime de fonction et de résultat, l'indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires, la prime de rendement, l'indemnité d'administration et de technicité, l'indemnité d'exercice de mission des préfectures, la prime de service et de rendement, l'indemnité spécifique de service, l'indemnité pour travaux dangereux, insalubres, inconfortables ou salissants. L'IFSE est cumulable avec les heures supplémentaires, les services d'astreinte et de permanence, les indemnités composant le travail de nuit, le dimanche et les jours fériés, l'indemnisation des dépenses engagées au titre des fonctions, le dispositif compensant les pertes de pouvoir d'achat, la prime de fin d'année, la nouvelle bonification indiciaire et l'indemnité de résidence.

PRECISE que chaque part de l'IFSE correspond à un montant maximum fixé dans la limite des plafonds déterminés et applicables aux fonctionnaires de l'Etat. Chaque cadre d'emplois est réparti en groupes de fonctions auxquels correspondent des montants plafonds. **PRECISE** que le montant annuel attribué à l'agent fera l'objet d'un examen en cas de changement de fonctions, au moins tous les quatre ans en l'absence de changement de fonctions et au vu de l'expérience acquise par l'agent, en cas de changement de grade suite à une promotion. **PRECISE** que l'IFSE sera diminuée à raison de 1/30^{ème} après dix jours ouvrables de maladie ordinaire par an et 31 jours consécutifs en cas de convalescence liée à une hospitalisation. **PRECISE** qu'elle sera versée mensuellement et que le montant est proratisé en fonction du temps de travail. **PRECISE** qu'elle sera applicable au 1^{er} janvier 2018. **RAPPELLE** que le CIA peut être versé en tenant compte de l'engagement professionnel et de la manière de servir. **PRECISE** que le versement du CIA sera apprécié au cas par cas en cas d'absence ; le versement sera annuel et ne sera pas systématiquement reconductible. Le CIA sera déterminé lors de l'entretien d'évaluation professionnelle et **PRECISE** que l'attribution de l'IFSE et du CIA, décidée par l'autorité territoriale, fera l'objet d'un arrêté individuel.

Le scrutin ayant donné les résultats suivants :

- 29 voix favorables (groupe majoritaire)
- 5 voix défavorables (groupe de l'opposition)

Arrivée de M. Stéphane FILIPOVITCH à 9h25.

3) A l'unanimité,

MODIFIE le tableau des effectifs au 1^{er} janvier 2018.

SUR LES RAPPORTS PRESENTES PAR M. Laurent BRICE, 1^{er} ADJOINT DELEGUE AUX AFFAIRES JURIDIQUES, AUX ACTIONS ECONOMIQUES ET COMMERCIALES, AU SPORT ET AU VILLAGE DE BEAUMONT

4) A la majorité,

EMET UN AVIS DEFAVORABLE sur la suppression du repos hebdomadaire dominical avec emploi de personnel salarié pour l'année 2018 et **PREND ACTE** que des arrêtés municipaux seront établis par branche professionnelle.

Le scrutin ayant donné les résultats suivants :

- 34 voix pour un avis défavorable (groupe majoritaire et groupe de l'opposition)
- 1 voix pour un avis favorable (M. Geoffrey GORILLOT)

5) A l'unanimité,

FIXE à CINQ le nombre d'agents recenseurs pour la campagne 2018. **FIXE** la rémunération à 4 € par logement recensé et à 20 € la demi-journée de formation. **DESIGNE** le responsable de l'état civil en qualité de coordonnateur principal du recensement de la population et un agent du service de l'état-civil en qualité de coordonnateur communal suppléant. **DECIDE** que la rémunération du coordonnateur titulaire sera fixée forfaitairement à 500 € et celle du coordonnateur suppléant à 350 € et **ACCEPTE** la dotation forfaitaire de l'Etat d'un montant de 5 065 €.

6) A l'unanimité,

FIXE le montant de l'allocation communale à 110 € pour les couples célébrant leurs noces d'or, à 180 € pour les noces de diamant et à 220 € pour les noces de platine et **DIT** que cette allocation sera versée sous la forme de chèques-cadeaux « j'achète à Hénin-Beaumont ».

SUR LES RAPPORTS PRESENTES PAR M. Steeve BRIOIS, MAIRE

7) A l'unanimité,

ADOpte la décision modificative n° 2 pour l'exercice 2017 ci-après :

DM - SECTION DE FONCTIONNEMENT																																									
<table> <tr> <th>DEPENSES REELLES</th><th>DM</th></tr> <tr> <td>011_CHARGES A CARACTERE GENERAL</td><td></td></tr> <tr> <td>012_CHARGES DE PERSONNEL</td><td></td></tr> <tr> <td>65_AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE</td><td></td></tr> <tr> <td>66_CHARGES FINANCIERES</td><td>87 345,93</td></tr> <tr> <td>67_CHARGES EXCEPTIONNELLES</td><td>- 87 345,93</td></tr> <tr> <td>68_DOTATIONS AUX PROVISIONS</td><td>-</td></tr> <tr> <td></td><td>-</td></tr> <tr> <td></td><td>-</td></tr> <tr> <td>TOTAL DEPENSES REELLES</td><td>-</td></tr> </table>	DEPENSES REELLES	DM	011_CHARGES A CARACTERE GENERAL		012_CHARGES DE PERSONNEL		65_AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE		66_CHARGES FINANCIERES	87 345,93	67_CHARGES EXCEPTIONNELLES	- 87 345,93	68_DOTATIONS AUX PROVISIONS	-		-		-	TOTAL DEPENSES REELLES	-	<table> <tr> <th>RECETTES REELLES</th><th>DM</th></tr> <tr> <td>013_ATTENUATION DE CHARGES</td><td></td></tr> <tr> <td>70_PRODUIITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES</td><td></td></tr> <tr> <td>73_IMPOTS ET TAXES</td><td></td></tr> <tr> <td>74_DOTATIONS ET PARTICIPATIONS</td><td></td></tr> <tr> <td>75_AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE</td><td></td></tr> <tr> <td>76_PRODUIITS FINANCIERS</td><td></td></tr> <tr> <td>77_PRODUIITS EXCEPTIONNELS</td><td></td></tr> <tr> <td>78_REPRISES SUR PROVISIONS</td><td>-</td></tr> <tr> <td>TOTAL RECETTES REELLES</td><td>-</td></tr> </table>	RECETTES REELLES	DM	013_ATTENUATION DE CHARGES		70_PRODUIITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES		73_IMPOTS ET TAXES		74_DOTATIONS ET PARTICIPATIONS		75_AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE		76_PRODUIITS FINANCIERS		77_PRODUIITS EXCEPTIONNELS		78_REPRISES SUR PROVISIONS	-	TOTAL RECETTES REELLES	-
DEPENSES REELLES	DM																																								
011_CHARGES A CARACTERE GENERAL																																									
012_CHARGES DE PERSONNEL																																									
65_AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE																																									
66_CHARGES FINANCIERES	87 345,93																																								
67_CHARGES EXCEPTIONNELLES	- 87 345,93																																								
68_DOTATIONS AUX PROVISIONS	-																																								
	-																																								
	-																																								
TOTAL DEPENSES REELLES	-																																								
RECETTES REELLES	DM																																								
013_ATTENUATION DE CHARGES																																									
70_PRODUIITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES																																									
73_IMPOTS ET TAXES																																									
74_DOTATIONS ET PARTICIPATIONS																																									
75_AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE																																									
76_PRODUIITS FINANCIERS																																									
77_PRODUIITS EXCEPTIONNELS																																									
78_REPRISES SUR PROVISIONS	-																																								
TOTAL RECETTES REELLES	-																																								
<table> <tr> <th>DEPENSES D'ORDRE</th><th>DM</th></tr> <tr> <td>023_VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT</td><td></td></tr> <tr> <td>042_OPERATIONS DE TRANSFERTS ENTRE SECTION</td><td>-</td></tr> <tr> <td>043_OPERATIONS A L'INTERIEUR DE LA SECTION</td><td>-</td></tr> <tr> <td>TOTAL DEPENSES D'ORDRE</td><td>-</td></tr> </table>	DEPENSES D'ORDRE	DM	023_VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT		042_OPERATIONS DE TRANSFERTS ENTRE SECTION	-	043_OPERATIONS A L'INTERIEUR DE LA SECTION	-	TOTAL DEPENSES D'ORDRE	-	<table> <tr> <th>RECETTES D'ORDRE</th><th>DM</th></tr> <tr> <td>042_OPERATIONS DE TRANSFERTS ENTRE SECTION</td><td>-</td></tr> <tr> <td>043_OPERATIONS A L'INTERIEUR DE LA SECTION</td><td>-</td></tr> <tr> <td></td><td>-</td></tr> <tr> <td>TOTAL RECETTES D'ORDRE</td><td>-</td></tr> </table>	RECETTES D'ORDRE	DM	042_OPERATIONS DE TRANSFERTS ENTRE SECTION	-	043_OPERATIONS A L'INTERIEUR DE LA SECTION	-		-	TOTAL RECETTES D'ORDRE	-																				
DEPENSES D'ORDRE	DM																																								
023_VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT																																									
042_OPERATIONS DE TRANSFERTS ENTRE SECTION	-																																								
043_OPERATIONS A L'INTERIEUR DE LA SECTION	-																																								
TOTAL DEPENSES D'ORDRE	-																																								
RECETTES D'ORDRE	DM																																								
042_OPERATIONS DE TRANSFERTS ENTRE SECTION	-																																								
043_OPERATIONS A L'INTERIEUR DE LA SECTION	-																																								
	-																																								
TOTAL RECETTES D'ORDRE	-																																								
<table> <tr> <td>TOTAL GENERAL DEPENSES</td><td>-</td></tr> </table>	TOTAL GENERAL DEPENSES	-	<table> <tr> <td>TOTAL GENERAL RECETTES</td><td>-</td></tr> </table>	TOTAL GENERAL RECETTES	-																																				
TOTAL GENERAL DEPENSES	-																																								
TOTAL GENERAL RECETTES	-																																								
<table> <tr> <th></th><th>DM</th></tr> <tr> <td>R.A.R DE L'EXERCICE PRECEDENT</td><td></td></tr> <tr> <td>002 - RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE</td><td></td></tr> <tr> <td>TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</td><td>-</td></tr> </table>		DM	R.A.R DE L'EXERCICE PRECEDENT		002 - RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE		TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	-	<table> <tr> <th></th><th>DM</th></tr> <tr> <td>R.A.R DE L'EXERCICE PRECEDENT</td><td></td></tr> <tr> <td>002 - RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE</td><td>-</td></tr> <tr> <td>TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</td><td>-</td></tr> </table>		DM	R.A.R DE L'EXERCICE PRECEDENT		002 - RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	-	TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	-																								
	DM																																								
R.A.R DE L'EXERCICE PRECEDENT																																									
002 - RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE																																									
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	-																																								
	DM																																								
R.A.R DE L'EXERCICE PRECEDENT																																									
002 - RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	-																																								
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	-																																								

DM - SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES REELLES	DM
20_IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	-
21_IMMOBILISATIONS CORPORELLES	-
23_IMMOBILISATIONS EN COURS	-
16_EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	-
10_DOT, FONDS DIVERS ET RESERVES	136 463,00
	-
	-
TOTAL DEPENSES REELLES	136 463,00

RECETTES REELLES	DM
13_SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	136 463,00
16_EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	-
10_DOT, FONDS DIVERS ET RESERVES	-
1068_EXCEDENTS DE FONCT CAPITALISES	-
024_PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATION	-
	-
	-
TOTAL RECETTES REELLES	136 463,00

DEPENSES D'ORDRE	DM
040_OPERATION DE TRANSFERTS ENTRE SECTION	-
041_OPERATIONS PATRIMONIALES	10 589 143,31
	-
TOTAL DEPENSES D'ORDRE	10 589 143,31

RECETTES D'ORDRE	DM
021_VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	-
040_OPERATIONS DE TRANSFERTS ENTRE SECTION	-
041_OPERATIONS PATRIMONIALES	10 589 143,31
	-
TOTAL RECETTES D'ORDRE	10 589 143,31

	DM
R.A.R DE L'EXERCICE PRECEDENT	-
001 - RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE	-
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	10 725 606,31

	DM
R.A.R DE L'EXERCICE PRECEDENT	-
001 - RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE	-
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	10 725 606,31

8) A l'unanimité des membres ayant pris part au vote,

AUTORISE Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement à hauteur de 2 706 973,34 €.

SUR LES RAPPORTS PRESENTES PAR MME Aurélia BEIGNEUX, ADJOINTE DELEGUEE AUX AFFAIRES SOCIALES, AU LOGEMENT ET A LA PETITE ENFANCE

9) A l'unanimité,

AUTORISE le versement d'un acompte, sur l'exercice 2018, d'un montant de 350 000 € au Centre Communal d'Action Sociale.

10) A l'unanimité,

ACCORDE la garantie communale d'emprunt à MAISONS & CITES pour le remboursement d'un prêt de 6 667 482 € souscrit auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations afin d'acquérir, en VEFA, 65 logements situés ZAC Sainte Henriette et **S'ENGAGE**, pendant toute la durée du prêt, à libérer, en cas de besoin, des ressources pour couvrir les charges dudit prêt.

SUR LE RAPPORT PRESENTE PAR M. Steeve BRIOIS, MAIRE

11) A l'unanimité,

ADMET en non-valeur les créances soumises par le comptable public pour un montant de 12 929,72 € au titre de l'exercice 2017.

SUR LE RAPPORT PRESENTE PAR M. Nicolas MOREAUX, ADJOINT DELEGUE A L'URBANISME ET AUX TRAVAUX

12) A l'unanimité,

APPROUVE le programme opérationnel 2018 d'utilisation de l'abattement de Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) par le bailleur MAISONS & CITES / SOGINORPA pour le quartier prioritaire DARCY d'un montant de 49 067 € et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette opération.

SUR LE RAPPORT PRESENTE PAR M. Laurent BRICE, 1^{er} ADJOINT DELEGUE AUX AFFAIRES JURIDIQUES, AUX ACTIONS ECONOMIQUES ET COMMERCIALES, AU SPORT ET AU VILLAGE DE BEAUMONT

13) A l'unanimité,

OCTROIE une subvention exceptionnelle de 5 000 € au Football Club Féminin Hénin-Beaumont au titre de l'exercice 2018

SUR LE RAPPORT PRESENTE PAR M. Nicolas MOREAUX, ADJOINT DELEGUE A L'URBANISME ET AUX TRAVAUX

14) A l'unanimité,

APPROUVE le programme de déploiement de défibrillateurs sur le territoire et la campagne de sensibilisation et de promotion des comportements et des gestes qui sauvent, estimé à 28 837,76 €. **AUTORISE** Monsieur le Maire à répondre à l'appel à projets « arrêt cardiaque et premiers secours » organisé par la Fondation CNP Assurances et à **SOLLICITER**, auprès des partenaires publics et privés, les aides financières maximales susceptibles d'être accordées au titre des crédits contractualisés et de droit commun.

SUR LE RAPPORT PRESENTE PAR M. Laurent BRICE, 1^{er} ADJOINT DELEGUE AUX AFFAIRES JURIDIQUES, AUX ACTIONS ECONOMIQUES ET COMMERCIALES, AU SPORT ET AU VILLAGE DE BEAUMONT

15) PREND ACTE de la subvention départementale de 24 000 € accordée pour la création du terrain multisports et de loisirs à la ZAC des Deux Villes qui bénéficiera notamment aux activités physiques et sportives conduites par le collège Gérard PHILIPPE et de la subvention de 14 445 € accordée par la Caisse d'Allocations Familiales du Pas-de-Calais pour cet équipement qui bénéficiera notamment aux familles, jeunes et enfants du quartier.

SUR LES RAPPORTS PRESENTES PAR M. Nicolas MOREAUX, ADJOINT DELEGUE A L'URBANISME ET AUX TRAVAUX

16) A l'unanimité,

AUTORISE le Centre Communal d'Action Sociale à céder l'ensemble immobilier sis rue de Valmy, cadastré section AI n° 587 d'une superficie de 839 m², à M. Thibaud LIBAN au prix de 78 000 €. La cession se fera sous la forme notariée près de Me Delphine BAILLEUX.

17) A l'unanimité,

CEDE à Monsieur Farid ELWAFI, représentant la SARL Wafa Auto Service, une partie de la parcelle sis boulevard de Herne, cadastrée section T n° 378 d'une superficie de 3 000 m² au prix de 100 000 € et **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son Adjoint délégué à signer tous actes, pièces et documents à intervenir au titre de cette affaire qui seront passés sous la forme notariée près de Maîtres Delphine BAILLEUX et Adrien DUMAS.

18) A l'unanimité,

ABROGE la délibération n° 2014-157 du 30 septembre 2014 afférente à la signature de la promesse de bail emphytéotique entre la Commune et la société ENERGIE TEAM.

19) A l'unanimité,

DONNE aux rues du lotissement situé à l'angle de la rue Roger Marceau et du boulevard Salvador Allendé les noms de « *rue Charly Sauvage* », « *rue Pierre Policante* » et « *rue du Tonkin* » et **CHARGE** Monsieur le Maire ou son Adjoint délégué de recueillir les autorisations nécessaires pour concrétiser ces dénominations et procéder à la signalisation indispensable.

20) A l'unanimité,

DONNE à la rue du lotissement situé à l'angle de la rue Pierre Brossolette et du boulevard des Frères Herbaut le nom de « *rue Ernest Delille* » et **CHARGE** Monsieur le Maire ou son Adjoint délégué de recueillir les autorisations nécessaires pour concrétiser cette dénomination et procéder à la signalisation indispensable.

21) A l'unanimité,

DONNE à la rue du lotissement situé à l'angle des rues René Cassin et du Colonel Romans Petit le nom de « *rue Jacques Dimont* » et **CHARGE** Monsieur le Maire ou son Adjoint délégué de recueillir les autorisations nécessaires pour concrétiser cette dénomination et procéder à la signalisation indispensable.

22) A l'unanimité,

DONNE aux rues du lotissement situé entre les rues Paul Bert et du Tilloy les noms de « *rue de la Schwinn* », « *rue Docteur Wattez* » et « *rue Michel Denisse* » et **CHARGE** Monsieur le Maire ou son Adjoint délégué de recueillir les autorisations nécessaires pour concrétiser ces dénominations et procéder à la signalisation indispensable.

SUR LES RAPPORTS PRESENTES PAR M. Steeve BRIOIS, MAIRE

23) A l'unanimité,

EMET UN AVIS FAVORABLE sur la modification des statuts de la C.A.H.C. intégrant la nouvelle compétence obligatoire « *gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations* », dite GEMAPI et offrant à la C.A.H.C. la possibilité de se constituer en centrale d'achat.

24) A l'unanimité,

APPROUVE le rapport produit par la CLECT de la C.A.H.C. lors de sa réunion du 15 septembre 2017 relatif au transfert des zones d'activités économiques, le périmètre et modalités de ce transfert et **PRECISE** que les frais inhérents à la mise en œuvre de ce transfert seront pris en charge par la Commune.

25) A l'unanimité,

VALIDE la mise en place d'un fonds de concours, au profit de la C.A.H.C., pour la réhabilitation lourde des voiries des zones d'activités économiques des ZA du BORD DES EAUX, de LA PEUPLERAIE et DU MOULIN. **PRECISE** qu'il appartient à la C.A.H.C. de déclencher le versement dudit fonds de concours en sollicitant la Commune par délibération au cas par cas. **INDIQUE** que la Commune délibèrera au cas par cas dans les mêmes termes que la C.A.H.C. et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention d'engagement réciproque entre la Commune et la C.A.H.C. ainsi que tous les actes afférents à cette affaire.

SUR LES RAPPORTS PRESENTES PAR M. Laurent BRICE, 1^{er} ADJOINT DELEGUE AUX AFFAIRES JURIDIQUES, AUX ACTIONS ECONOMIQUES ET COMMERCIALES, AU SPORT ET AU VILLAGE DE BEAUMONT

26) PREND ACTE de la décision du Conseil communautaire de la C.A.H.C. d'attribuer un fonds de concours de 2 732,90 € à la Commune au titre des dépenses de fonctionnement 2016 de l'antenne de justice, soit 50 % d'une dépense éligible de 5 465,80 €.

27) PREND ACTE de la décision du Conseil communautaire de la C.A.H.C. d'attribuer un fonds de concours à la Commune au titre des dépenses de fonctionnement 2016 de la piscine, soit 99 005,50 € (18 001 entrées à 5,50 €) et 11 362,50 € (50 % des charges de transport).

SUR LE RAPPORT PRESENTE PAR M. Steeve BRIOIS, MAIRE

28) PREND ACTE de la communication des rapports 2016 de la C.A.H.C. sur le prix et la qualité du service public de l'eau et sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets.

SUR LE RAPPORT PRESENTE PAR M. Christopher SZCZUREK, ADJOINT DELEGUE A LA VIE CULTURELLE, ASSOCIATIVE ET CITOYENNE

29) A l'unanimité des membres ayant pris part au vote,

RAPPORTE la délibération n° 2011-154 du 30 novembre 2011. **CREE** cinq conseils de quartier et **APPROUVE** la charte des conseils de quartier relative à la mise en place, l'organisation et le fonctionnement des conseils de quartier.

SUR LES RAPPORTS PRESENTES PAR M. Steeve BRIOIS, MAIRE

30) A l'unanimité des membres ayant pris part au vote,

POSITIONNE M. Christopher SZCZUREK au rang de 2^{ème} adjoint au maire. **POSITIONNE** Mme Aurélia BEIGNEUX au rang de 4^{ème} adjoint au maire. **POSITIONNE** Mme Liliane PETIT au rang de 5^{ème} adjoint au maire. **POSITIONNE** Mme Annie WANNEPAIN au rang de 6^{ème} adjoint au maire. **POSITIONNE** M. Nicolas MOREAUX au rang de 7^{ème} adjoint au maire. **INDIQUE** que les rangs de 8^{ème} et 9^{ème} adjoints sont désormais vacants.

31) A l'unanimité des membres ayant pris part au vote,

PROCEDE aux opérations de vote pour l'élection des 8^{ème} et 9^{ème} adjoints au maire. **DIT** que le dépouillement du scrutin pour l'élection des 8^{ème} et 9^{ème} adjoints au maire a donné l'élection de M. Patrick MON et de Mme Martine CROQUELOIS et **MODIFIE** l'article 3 de la délibération n° 2014-025 afférent à la liste des adjoints au maire.

32) A l'unanimité des membres ayant pris part au vote,

DESIGNE M. Patrick MON comme remplaçant en tant que membre titulaire de M. Jean-Richard SULZER au sein du *COMITE TECHNIQUE*. **DESIGNE** M. Patrick MON et Mme Martine CROQUELOIS comme remplaçants de MM. Jean-Richard SULZER et Rémi JACQUART au sein de la commission municipale *FINANCES*. **DESIGNE** Mme Mauricette QUIQUEMPOIX comme remplaçante de Mme Martine CROQUELOIS au sein de la commission municipale *RAYONNEMENT*. **DESIGNE** M. Christopher SZCZUREK comme remplaçant en tant que membre titulaire de M. Jean-Richard SULZER au sein de la *COMMISSION D'APPEL D'OFFRES*. **DESIGNE** Mme Liliane PETIT comme remplaçante en tant que membre suppléant de M. Christopher SZCZUREK au sein de la *COMMISSION D'APPEL D'OFFRES*. **DESIGNE** M. Christopher SZCZUREK comme remplaçant de M. Jean-Richard SULZER au sein de la *COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX*. **DESIGNE** M. Christopher SZCZUREK comme remplaçant de M. Bruno BILDE au sein du *CONSEIL D'ADMINISTRATION DU COLLEGE GERARD PHILIPPE*. **DESIGNE** M. Patrick HAUCHART comme remplaçant de M. Bruno BILDE au sein du *CONSEIL D'ADMINISTRATION DU LYCEE HENRI SENEZ* comme membre titulaire et **DESIGNE** M. Laurent BRICE comme remplaçant de M. Patrick HAUCHART au sein du *CONSEIL D'ADMINISTRATION DU LYCEE HENRI SENEZ* comme membre suppléant.

33) A l'unanimité des membres ayant pris part au vote,

RAPPORTE la délibération n° 2017-043 du 9 avril 2017 et **APPROUVE** l'enveloppe globale des indemnités de fonction ainsi que la répartition des indemnités ci-après :

Maire	: 77 %	de l'indice brut terminal en vigueur
Adjointes au maire	: 21,7 %	de l'indice brut terminal en vigueur
Conseillers municipaux délégués	: 5,75 %	de l'indice brut terminal en vigueur

34) A l'unanimité des membres ayant pris part au vote,

ABROGE la délibération n° 2017-071 du 30 juin 2017. **ACCORDE** une délégation générale à Monsieur Steeve BRIOIS, Maire d'Hénin-Beaumont, pour la durée totale de son mandat. **PRECISE** qu'en cas d'empêchement de Monsieur Steeve BRIOIS, Maire, délégation est donnée à Monsieur Laurent BRICE, premier adjoint pour les alinéas 1°, 2°, 4° à 19° et 21° à 26 de l'article 2 ; qu'en cas d'empêchement de Monsieur Laurent BRICE, délégation est donnée à M. Christopher SZCZUREK pour l'ensemble des alinéas de l'article 2. **PRECISE** que les délégations consenties en application du 3° de l'article 2 prennent fin dès l'ouverture de la campagne électorale pour le renouvellement du Conseil municipal et **PRECISE** que Monsieur Steeve BRIOIS devra accomplir les formalités prévues à l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

M. Steeve BRIOIS répond à la question orale de Mme Marine TONDELIER relative à l'affaire « La Voie d'Hénin ».

M. Steeve BRIOIS répond à la question orale de M. Bruno BILDE relative à la pollution des sols commise en 2013 par la société VALOR'M entre l'impasse Peuchin et le chemin de Noyelles ainsi que sur le soupçon de favoritisme.

Monsieur le Maire clôt la séance à 12h00.

AFFICHE ET PUBLIE LE 29 DECEMBRE 2017, EN EXECUTION DE L'ARTICLE L. 121-25 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES.



Le Maire,

Steeve BRIOIS